

Annexe 2

Le « Massif central pour tous »

**Innover pour un égal accès de tous
aux territoires du Massif central**

Juin 2008

Sommaire

<u>I Le contexte</u>	p.4
11 Le cadre réglementaire	
12 Un décalage entre l'offre et la demande	
13 Les enjeux	
<u>II Genèse du projet</u>	p.6
<u>III Le projet Massif central pour tous</u>	p.7
31 Objectifs	
32 Principes	
33 Axes d'intervention	
34 Domaines d'actions	
341 Information / conseil	
342 Sensibilisation / Formation	
343 Adaptation des équipements, des infrastructures...	
344 Actions de promotion	
345 Recherche et développement	
346 Observation / Evaluation	
<u>IV Plus value Massif central</u>	p.11
<u>V Une démarche inscrite dans les politiques territoriales</u>	p.12
<u>VI Associations et entreprises, des partenaires essentiels</u>	p.16
Annexe : Pistes opérationnelles à ce jour	p.18
En Bourgogne	
En Auvergne	
En Languedoc Roussillon	

Préambule

Ce document présente la dynamique engagée par un ensemble de partenaires autour d'un projet sur l'accessibilité pour tous en Massif central. Il présente une première démarche de mise en réseau. Ce noyau a vocation à s'enrichir au fil du temps. Il n'est en aucune façon exhaustif quant aux différents projets et politiques territoriales en cours ou en projet à l'échelle du massif.

Il va de soi que la problématique de l'accessibilité pour tous est plus forte dans les territoires ruraux caractérisés bien souvent par le vieillissement de la population, l'enclavement, l'isolement et la fragilisation des services à la personne.

I Le contexte

11 Le cadre réglementaire

(site du ministère : handicap.gouv.fr)

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou physique, d'un poly-handicap ou d'un trouble de la santé invalidant. »

Aussi, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées repose sur l'idée que toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, lui garantissant ainsi, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté (site du ministère).

La loi étend l'obligation d'accessibilité à toute chaîne du déplacement : la personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et évoluer de manière continue, sans rupture (aménagement de voirie, accès aux gares, transports en commun...).

L'accessibilité des locaux d'habitation : la loi handicap rend obligatoire l'accessibilité des locaux d'habitation neufs, privés ou publics et dans certains cas, des locaux d'habitation existants lorsqu'ils sont l'objet de travaux. (Ministère de la santé et des solidarités (31/01/2007)

L'accessibilité des sites touristiques et culturels : ce sont les articles L. 111 – 7 – 1 à L. 111 – 7 – 4, L. 111 – 19, L. 111 – 19 – 3 à L. 111 – 19 – 11, relatifs au cadre bâti qui fixent les modalités réglementaires. Elles sont complétées par les décrets n° 2006-1657 et 1658 portant sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et le décret n°2006-555 portant sur l'accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public.

12 Un décalage entre l'offre et la demande

La demande

La population française qui déclare une déficience ou une difficulté dans la vie quotidienne en raison d'un problème de santé **s'élève à plus de 22 millions de personnes**, soit 40% de la population française. Les déficiences les plus nombreuses sont les déficiences motrices (4 400 000), viscérales (2 000 000), auditives (1 600 000), mentales (1 600 000) et visuelles (1 100 000). Ces déficiences sont bien souvent dues au vieillissement ou à la maladie. La part des personnes disposant ou ayant besoin de meubles

ou d'équipement spécifiques est évaluée à environ 6%, soit 1,3 millions de personnes. Les enquêtes montrent que la participation à des spectacles, à des activités culturelles ou à des pratiques sportives est une demande importante (enquête HID pour le compte de l'AFIT, 2001).

Sur la base d'informations recueillies, des études concluent qu'en moyenne 11 % de la population totale de l'Europe peut officiellement être reconnue comme handicapée. En tenant compte des personnes lourdement atteintes et de celles qui n'ont pas les moyens financiers de voyager, des estimations font état de **36 millions d'handicapés européens capables de voyager** (Etudes réalisées par les cabinets-conseil CEDAET et TOUCHE ROSS).

L'offre touristique

D'après « les cahiers de l'AFIT, Tourisme et handicap », 2001

L'offre touristique reste globalement insuffisamment adaptée. L'accessibilité aux personnes handicapées est considérée par les professionnels du tourisme comme une contrainte supplémentaire. De plus, le manque de formation et de sensibilisation des professionnels du tourisme à l'accueil et aux besoins des personnes handicapées constitue un frein.

Une grande partie du **parc hôtelier** disposant de chambres adaptées est constituée d'hôtels récents, souvent de chaînes, établis prioritairement en périphérie de ville ou dans des localisations peu attractives pour un séjour touristique. Par ailleurs, l'adaptation se limite souvent à une chambre, sans attention portée sur les autres services ou espaces de l'hôtel. Globalement, il existe encore très peu d'hébergements touristiques réellement adaptés.

Des initiatives plus avancées dans les **Villages vacances** : la clientèle handicapée représente un segment de diversification lors des périodes traditionnellement plus creuses. Les efforts sont orientés principalement vers les personnes souffrant de handicaps moteurs et mentaux mais des initiatives existent également pour le handicap sensoriel (visuel et auditif).

Les niveaux d'adaptation du parc des hébergements locatifs (**meublés**) sont très variables. Les gîtes de France mènent une expérience depuis plusieurs années sur l'accessibilité de leurs produits (liste gratuite des gîtes accessibles).

Les activités et sites de visite : dans le secteur public, les démarches les plus avancées se rencontrent dans les musées ou sites culturels publics mais la situation est très contrastée : soit une politique d'adaptation totale à plusieurs types de handicap, soit l'absence de prise en compte. Dans le secteur privé, les démarches les plus abouties se retrouvent dans les grands équipements touristiques à renommée nationale.

Les perspectives de développement du marché du tourisme pour la population handicapée (D'après « les cahiers de l'AFIT, Tourisme et handicap », 2001)

Les personnes handicapées ont pris l'habitude de voyager et un important marché s'ouvre. Le choix de la destination se fait en priorité en fonction de l'accessibilité des lieux. C'est une clientèle fidèle, le séjour en famille est le plus fréquent.

13 Les enjeux

- Aller au-delà de la réglementation : faire du Massif central un territoire pilote autour de l'accessibilité pour tous (méthodologie, équipements innovants, politique d'évaluation...);
- Constituer une offre lisible à l'échelle du massif central (accueil de nouveaux habitants, accueil de clientèle touristique, accueil d'entreprises de développement...);
- Associer le public handicapé à la démarche.

II Genèse du projet

Il existe sur différents territoires du massif central des dynamiques territoriales privées et publiques autour de l'accessibilité à tous : offre de services, d'activités de pleine nature, culturelle... A l'initiative du parc naturel régional du Morvan une rencontre d'échanges et de réflexion sur ce thème a été organisée à Saint Brisson, le 18 avril 2008, avec pour objectifs de :

- Partager des expériences en massif central sur le thème de l'accessibilité à tous (activités de pleine nature et activités culturelles) ;
- Faire se rencontrer des acteurs des territoires en lien avec le handicap ; prendre connaissance des projets en cours de réflexion sur chaque territoire ;
- Construire une première mise en réseau d'acteurs pour mener une réflexion partagée sur l'accessibilité à tous ;
- Développer des partenariats entre territoires à différents stade d'avancement,
- Imaginer des transferts d'expérience et développer des projets pilotes et innovants ;
- Imaginer la construction d'une offre « massif central pour tous ».

Cette rencontre à Saint Brisson a réuni une cinquantaine de personnes, élus, professionnels, responsables associatifs et des techniciens des régions Bourgogne, Auvergne et Languedoc Roussillon autour du thème de l'accessibilité pour tous.

La journée a montré qu'il existait au niveau du massif central une dynamique de projets, dans le domaine des activités de pleine nature et de la culture, que déjà des initiatives pilotes méritent d'être partagées et que des transferts d'expérience sont souhaitées à l'échelle du massif. Les projets présentés s'articulent autour du développement de l'économie touristique, de l'économie de production et d'innovation, de l'économie sociale, du développement du lien social fondé sur le partage et sur l'autonomie.

La rencontre a montré que la mise en place d'une politique de l'accueil permettant une accessibilité de l'offre à tous combine à la fois des projets pilotes mettant en œuvre de nouvelles technologies nécessitant de la recherche et développement, des évènementiels permettant de sensibiliser un large public à la problématique de l'accessibilité mais aussi des projets publics et privés conçus pour être accessibles à tous et ne nécessitant pas de techniques particulières ni même parfois de coûts supplémentaires.

Dans le cadre du massif central, les partenaires réunis ont souhaitée développer une politique de l'accueil mettant en avant l'accessibilité pour tous. Pour cela, une réflexion commune et partagée sur des projets pilotes est envisagée.

III Le projet Massif central pour tous

31 Objectifs

- Aménager et organiser les territoires du Massif Central pour un accès égal pour tous, pour les personnes vivant une situation de handicap momentanée ou permanente, aux personnes vieillissantes en perte d'autonomie, aux femmes enceintes, avec des enfants en bas âge (poussettes, landaus)...
- Développer et mettre en avant une offre Massif central ; améliorer l'accueil et les services en considérant qu'un territoire plus accessible contribue au confort d'usage de l'ensemble des citoyens ;
- Faire du Massif Central un territoire test pour l'accessibilité pour tous aux activités sportives de nature, ainsi qu'aux activités culturelles, et développer son attractivité auprès des entreprises : le domaine du handicap étant vecteur de nombreuses innovations.
- Mettre en place un réseau de références et de compétences sur le handicap.

32 Principes

Expérimentation, évaluation (interne et externe), partage et transfert d'expériences, concertation, mise en réseau des acteurs et de l'offre.

33 Axes d'intervention

Axe I : Développer l'économie touristique

- Améliorer l'offre globale Massif central ; (Offre d'activités de pleine nature, offre culturelle, offre d'hébergement / restauration...) ;
- Rechercher de nouvelles clientèles ;
- Former les prestataires d'activité ;
- Développer les mises en réseaux, les partenariats, la communication, la promotion...

Axe II : Développer l'économie de production et d'innovation

- Rechercher et attirer des investisseurs ; faciliter la création d'activités nouvelles liées à l'économie du handicap ;
- Développer la recherche et fédérer les innovations dans ce domaine ;
- Former aux métiers du handicap ;
- Développer l'attractivité du Massif central en le positionnant comme test dans le domaine de l'accessibilité pour tous.

Axe III : Développer l'économie Sociale

- Développer l'accès à l'emploi et la qualité de l'emploi des travailleurs handicapés ; accompagner et sensibiliser les entreprises à l'embauche de personnes handicapées ;
- Renforcer la formation professionnelle des travailleurs handicapés, en favorisant l'engagement concret de l'ensemble des acteurs concernés.
- Favoriser la création d'entreprises par les personnes handicapées et les pérenniser ;
- Contribuer à changer l'image de la personne handicapée et favoriser une meilleure participation citoyenne et l'égalité des droits et des chances.

Axe IV : Développer le lien social fondé sur le partage

- Créer des liens entre valides et non valides ; favoriser l'émergence de lieux de rencontres pour tous, sur les thématiques diverses : recherche d'un emploi, d'une formation, pratiques

d'activités culturelles, sportives Ces lieux de rencontres pour tous, permettront l'échange entre différents publics pour contribuer à changer l'image de la personne qui vit une situation de handicap, de lutter et de rompre l'isolement de certains publics.

- Sensibiliser les personnes valides au handicap, sensibiliser également les personnes handicapées aux différentes possibilités qui leur sont offertes : lutter contre l'isolement.

Axe V : Développer le lien social fondé sur l'autonomie

- Renforcer l'autonomie des personnes atteintes de handicap.

- Favoriser les pratiques sportives et culturelles des personnes handicapées

- Contribuer à la mobilité des personnes handicapées ; renforcer et moderniser les transports en commun « accessibles pour tous ».

34 Domaines d'actions

341 Information / conseil

- Organisation de Visites

- Création d'outils de communication (plaquettes, films...) : réglementation, équipements...

- Mise à disposition de temps d'ingénierie

Public : partenaires du handicap, collectivités, associations, prestataires privés (hébergeurs, restaurateurs, entreprises en recherche / développement...), architectes...

342 Sensibilisation / Formation

- Organisation de rendez vous récurrents à l'échelle Massif central (lieu de rencontre et d'échanges entre opérateurs nationaux, les prestataires, les réseaux d'encadrement, les services de l'état, le public handicapés...) : universités, colloques...

- Organisation d'événementiels festifs, sportifs

Le raid DREAM (manifestation sportive regroupant des valides et des non valides par équipe) organisé sur le Parc naturel régional du Morvan a montré toute l'importance de ce type d'événementiel pour sensibiliser le public au handicap, sensibiliser et engager des partenaires.

D'autres animations peuvent être imaginés autour de la (re)découverte des sens : autour de la gastronomie par exemple au travers des différents sites remarquables du goût à l'échelle du Massif central.

- Organisation d'un salon des techniques et des technologies en lien avec le handicap

- Organisation de formations (langage des signes, conseils sur l'adaptation de locaux et d'espaces, guide d'accueil, matériels sur le marché...)

- Former aux métiers du handicap.

343 Adaptation des équipements, des infrastructures...

Adaptation des services

- Accès aux bâtiments publics, services publics (transports...)
- Accès des espaces publics
- Accès des services et commerces de proximité

Adaptation de l'offre d'hébergement et de restauration

- Réalisation d'aménagements (chambres, salles communes, abords...)

Adaptation de l'offre d'activités de pleine nature

- Constitution de pools de matériel adapté
- Aménagements de parcours, de sentiers en autonomie, de sites d'escalade...

Adaptation de l'offre culturelle

- Réalisation d'aménagements et d'équipements dans les musées : plans en relief, maquettes, panneaux d'information, cartels inclinés, plaquettes en braille, touches podotactiles, reproduction d'objets, audio guides, mise en place de dispositifs particuliers de déplacement, de circulation (plans inclinés, ascenseurs, joëlettes...)
- Rendre accessible la découverte de villages, de villes
- Rendre accessible les manifestations culturelles.

Adaptation de l'offre pour la découverte de l'environnement et la découverte des milieux

- Réalisation d'aménagements, utilisation de matériels (audio guides...) et de supports spécifiques (tactiles...).

344 Actions de promotion

A terme, l'offre d'hébergement, d'activités, de services (...) sur le massif central permettra une différenciation du massif sur le thème de l'accessibilité pour tous au regard d'autres régions. Un des enjeux sera de donner une lisibilité à cette offre pour attirer de nouveaux habitants, une nouvelle clientèle touristique, de nouvelles entreprises compétentes sur l'accessibilité à tous (recherche et développement en matériel...).

L'élaboration d'une stratégie de communication sera alors nécessaire pour définir les contenus, les vecteurs de communication, les réseaux à mobiliser, les partenariats à établir...

- Réalisation d'outils de promotion
- Participation à des stands
- Articles presse

345 Recherche et développement

- Etablir des partenariats avec des entreprises souhaitant se positionner sur le marché de l'adaptation des équipements, des structures (capitalisation des besoins, réflexion sur les pistes de recherche, recherche de financement, mise en place de tests à l'échelle du massif central...)

346 Observation / Evaluation

Cette phase reste nécessaire pour construire et favoriser la cohérence au sein du projet « Massif central pour tous », d'autant plus qu'il existe une grande diversité d'acteurs (acteurs territoriaux et acteurs de branche) et d'offre (services, activités de pleine nature, culture...).

L'évaluation envisagée relève aussi de l'accompagnement, pour organiser avec les partenaires les conditions de bonne conduite et progression de ce projet complexe et ambitieux.

Outils d'observation (production de données, valorisation) :

- Identification et capitalisation des projets pilotes (équipements, formations...), identification des conditions d'un transfert vers d'autres projets.
- Réalisation d'une veille de ce qui se fait au niveau national et international ;
- Détermination des facteurs d'engagement des territoires dans une politique de l'accessibilité pour tous (analyse comparative entre différentes destinations).

Evaluation :

- Mesure de l'évolution de l'offre (évaluations qualitatives des équipements et des prestations touristiques notamment), de la fréquentation des sites, de l'impact des actions ;
- Evaluation de chaque action (condition d'expérimentation, conditions de transfert...) ;
- Mesure de la visibilité des prestations, de l'offre territoriale différenciée ;
- Mesure de l'efficacité des outils et des réseaux de communication, de promotion ;
- Evaluation de la mise en marché ;
- Elaboration d'une méthodologie d'évaluation pouvant être transférée.

IV Plus value Massif central

Observation, veille, évaluation

- Contribution à l'observatoire Massif central ; capitalisation d'expériences et de données ;
- Création d'outils de méthodologie d'évaluation transférable à d'autres territoires du massif central

Image du Massif et promotion des offres de ses territoires

- Renforcement de l'image de « territoire d'accueil » du Massif central : accueil de nouvelles populations, accueil d'une clientèle touristique
- Mise en place d'une stratégie globale de communication à l'échelle du Massif central : mutualisation des réseaux et promotion mutuelle.
- Elaboration de documents de communication commun (offre d'hébergement, offre d'activité, mise en avant des compétences locales dans l'accueil et l'accompagnement de tous les publics avec un accueil spécifique auprès du public handicapé, élaboration d'un argumentaire pour la création et le développement d'entreprises en lien avec le handicap...)
- Coordination de la démarche sur plusieurs régions : à ce jour, la région Bourgogne, la région Auvergne et la région Languedoc Roussillon.

Qualification des produits, des prestations, des territoires

Le projet « Massif central pour tous » ambitionne d'aller au-delà de la réglementation (loi de 2005). La plus value portera sur :

- La construction de référentiels communs portant sur le savoir faire, les équipements, les partenaires techniques.

Mise en réseau des acteurs

- Réflexion commune à l'échelle du Massif central sur l'accessibilité réunissant des partenaires publics et privés : Parcs naturels régionaux, Pays, Conseils généraux, communes, Pôles d'Excellence Rurale, entreprises, associations... ;
- Mise en place d'une ingénierie territoriale partagée et une ingénierie de projet fonctionnant en réseau ; coordination de projets,

V Une démarche inscrite dans les politiques territoriales

(liste non exhaustive)

Les Parcs naturels régionaux : les Parc naturels régionaux sont des territoires d'expérimentation et d'innovation. Le Parc du Morvan, des Volcans d'Auvergne prennent en compte la problématique de « l'accessibilité pour tous » dans leur charte. Cette prise en compte s'exprime au travers un ensemble de projets permettant d'avoir une offre d'hébergements et d'activités complète (activités de pleine nature, offre culturel, pédagogie sur la faune, la flore, le patrimoine...).

Les Pays :

Les Pays sont des relais essentiels d'une politique de développement et d'aménagement du territoire autour du thème de l'accessibilité pour tous. Ils fédèrent et stimulent l'action des communautés de communes et communes. Ils sont de plus des interlocuteurs privilégiés avec les différents partenaires financiers. Pour le moment, les Pays du Nivernais Morvan, de l'Auxois, du Gévaudan Lozère), du Cœur d'Hérault (région Languedoc Roussillon) sont dans la démarche Massif Central pour tous.

Les Conseils généraux :

Le handicap ainsi que les services à la personne font partie des compétences des conseils généraux. Des Maisons Départementales du Handicap sont mises en place. Les conseils généraux sont de plus en plus des relais d'information, de sensibilisation et ils participent à la mise en réseau des acteurs.

Les Conseils régionaux

Les conseils régionaux accompagnent les projets sur l'accessibilité et le handicap. Ainsi, à titre d'exemple l'année 2008 est « l'année du handicap en Bourgogne », le guide des aides de la région comprend un fiche « Tourisme pour tous : accessibilité des publics en situation de handicap et tourisme social et associatif » et la Région Languedoc Roussillon soutien le projet « Destination de tourisme adaptée en Cévennes méridionales ».

L'état

La loi de 2005 affirme la volonté de l'Etat de faciliter l'accessibilité à tous. De plus, Le ministère chargé des sports a développé des réseaux régionaux et départementaux chargés d'animer et d'assurer la promotion des pratiques sportives de nature d'une part et celle des pratiques sportives pour les personnes handicapées d'autre part. La mobilisation de ces cellules régionales gage une connaissance et une mobilisation efficace des différents opérateurs présents dans les différentes régions du Massif Central.

51 En Bourgogne

551 Le Parc Naturel Régional du Morvan

Le projet « MORVAN POUR TOUS » est conçu pour rassembler les partenaires publics et privés les plus divers et a pour vocation de stimuler le développement et l'aménagement du territoire du parc naturel régional du Morvan.

Le projet comprend :

- un volet non marchand porté par les collectivités locales contribuant à réduire les inégalités sociales entre personnes valides et non valides autant qu'à favoriser leur autonomie de choix de vie ;
- un volet marchand portant sur le développement économique, notamment dans les domaines du tourisme, de la conception et de la fabrication de nouveaux produits ou pour l'organisation et la promotion des services aux personnes.

Le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM), les services Bourguignons du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (DRDJS de Bourgogne & DDJS de la Nièvre), l'association DREAM et l'Office de Tourisme de la Maison du Parc ont décidé de s'associer et de mettre en commun des moyens au service d'un projet conduit sur le territoire du PNRM. Celui-ci vise à construire des conditions optimales d'accueil et d'intégration des personnes handicapées.

Les objectifs partagés résident dans la définition d'un plan général d'action et la pré-mobilisation des outils nécessaires à la réalisation des objectifs du projet.

Il s'agit en particulier d'appréhender les conditions d'organisation d'un accueil dédié par des prestations adaptées, d'implantation d'équipements structurants - notamment liées aux activités sportives de nature – également accessibles aux personnes handicapées et aux personnes valides, d'organisation d'événementiels, de mobilisation citoyenne autour du handicap.

Stratégie de développement du Parc

Extrait de la Charte du Parc 2009 - 2020

Axe 4 : mesure 41 : Développer l'exemplarité de l'espace Saint Brisson

Axe 5 : mesure 53 : Encourager un tourisme en cohérence avec les objectifs du développement durable / Morvan pour tous

552 Le Pays de l'Auxois

Le Pays est engagé dans une démarche sur l'accessibilité pour tous via :

- le Contrat de Pays 2007 – 2013

Fiche action : V-2 : Handisport Auxois : de la découverte à la compétition

- la candidature au nouveau programme Leader 2007 – 2013 :

Fiche action 4 : actions de cohésion sociale

- la Candidature à un Agenda 21 de Pays :

Action n°54 : Réduire les inégalités des personnes handicapées

Les actions actuellement en cours :

- le développement de la Ferme du Hameau, de Bierre-les-Semur, labellisé Pôle d'Excellence Rurale, qui regroupe sur le même site des activités autour du patrimoine, de l'environnement et du cheval de trait Auxois. Le développement en cours du site permettra par la suite d'accueillir sur un site qui se veut exemplaire en matière d'accessibilité.

- le travail en partenariat avec les CFPPA de Beaune et de Château Chinon et le CRHB (Comité Régional Handisport de Bourgogne) à la mise en place d'une formation par module sur la prise en compte du handicap dans différentes activités (loisirs, tourisme, sport et culturel).

- l'accompagnement des porteurs de projets et acteurs touristiques du Pays de l'Auxois, via la mission Tourisme et Handicap confié au cabinet Nérios. Cette mission est complétée par des journées de sensibilisation (3 journées thématiques).

553 Le Pays Nivernais Morvan

Le Pays Nivernais Morvan souhaite favoriser un tourisme conforme à ses valeurs : tourisme diffus, ouvert à des publics divers, respectueux de l'environnement et de son authenticité. Les actions soutenues par le Pays Nivernais Morvan dans le domaine touristique ont toutes été appréhendées en fonction de ces critères. En plein accord avec le Parc du Morvan, avec lequel une convention de partenariat a été signée, le Pays Nivernais Morvan a souhaité accorder une attention particulière au tourisme adapté, en soutenant la démarche engagée sur le programme « Morvan pour tous ».

Le contrat du Pays Nivernais Morvan, signé le 27 septembre 2007 avec l'Etat, le Conseil Régional de Bourgogne et le Conseil Général de la Nièvre, met en évidence cette volonté.

La fiche action liée au développement touristique précise que sera aidé tout projet, « **aménagement / équipement qui contribue au développement des pratiques ... tourisme pour tous...** »,..... « **à condition que l'offre soit intégrée aux actions de promotion et de commercialisation à l'échelle du Parc...** ».

Dans ce cadre, plusieurs actions sont soutenues :

-Le développement d'une piste à rayonnement régional de VTT en forêt domaniale du Breuil, dans le cadre d'un accord avec l'ONF et le soutien du Parc du Morvan. Cette piste sera totalement accessible aux personnes handicapées. Elle sera opérationnelle à l'automne 2008.

-Le développement de l'accueil touristique adapté à des publics handicapés, en particulier concernant le développement du centre de vacances « Domaine de Velotte » à Brassy, labellisé « tourisme et handicap »

-L'aménagement de plusieurs gîtes accessibles et adaptés sur Empruy, le matériel adapté sur Moulins Engilbert en particulier.

52 En Auvergne

521 Le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne

Stratégie de développement du Parc (Avril 2008)

Axe 1 : Améliorer la durabilité de l'offre touristique à travers une production qualifiée selon des thématiques identitaires / nécessité de proposer une offre accessible à tous « *et en particulier aux handicapés, aux personnes à mobilité réduite (y compris les personnes âgées) et aux enfants (jeunes et adolescents)* ».

53 En Languedoc Roussillon

531 Le Pays du Gévaudan Lozère

Stratégie de développement

Le Pays du Gévaudan-Lozère élabore en ce moment sa charte de développement et son programme d'actions pour les années à venir. La thématique de l'accueil de

personnes handicapées a déjà été identifiée comme très importante en raison de nombreux établissements spécialisés et par une dynamique de réseau entre les différentes structures œuvrant dans ce domaine. La sélection dans le cadre du dispositif « Pôles d'Excellence Rural » du projet de Complexe euro-méditerranéen Sport Tourisme Handicap met encore plus l'accent sur ce sujet.

Le projet de charte de développement identifie l'accueil des personnes handicapées et spécifie cette prise en compte sur plusieurs enjeux :

- Faire valoir la qualité d'accueil des établissements et des productions réalisées par les personnes handicapées dans les ESAT du territoire,
- Développer une économie locale intégrant le handicap (nouveaux métiers et nouvelles compétences pour une innovation permettant une meilleure prise en compte du handicap, place des ESAT comme acteur économique, insertion des travailleurs handicapés),
- Maintenir une excellence et une spécialité du territoire dans l'accueil des personnes handicapées par la spécialisation et la complémentarité des structures d'accueil, par le positionnement sur des niches où les politiques sociales sont peu présentes et le développement de projets d'échelle interrégionale.

Le travail toujours en cours sur cette charte de développement vise une meilleure articulation entre toutes les stratégies des acteurs aux différentes échelles. Ceci impliquera des modifications du projet initial mais cette thématique restera bien présente.

532 Le Pays Cœur d'Hérault

Stratégie de développement

Axe III : Cohésion sociale : un cadre de vie humain pour le bien être de tous

- Objectif opérationnel n°5 : Adapter à la nouvelle démographie les services publics et à la personne
- Objectif opérationnel n°6 : Soutenir la dynamique culturelle

Axe IV : création d'emploi et de richesse localement

- Objectif opérationnel n°7 : Se former et travailler en Cœur d'Hérault
- Objectif opérationnel n°9 : Développer un tourisme intégré

533 Le Pays Aigoual Cévennes Vidourle

Stratégie de développement

Le projet de territoire s'appuie sur :

- La mise en place d'une offre diversifiée d'hébergements touristiques ;
- Un complémentarité des sites en terme d'activités proposées :
 - PER de Peyraube : pôle de loisirs actifs pleine nature moyenne montagne ;
 - La Plaine : pôle loisirs créatifs ou sportifs-développement personnel ;
 - Le Peyron : pôle spécialisé handicap psychique.

- La mise en réseau des services adaptés de proximité, d'accompagnement et d'assistance ;
- Un réel savoir faire en matière sanitaire et médicosocial.

54 Autres Régions : Limousin, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes

Le réseau actuel a vocation à s'élargir à l'ensemble des régions du Massif central ; il s'appuiera notamment sur les premiers contacts de l'association Braille et Culture à l'échelle de l'ensemble du Massif.

VI Associations et entreprises, des partenaires essentiels

Les Associations :

Les associations intervenant dans le secteur du handicap, qu'ils s'agissent d'associations d'usagers ou d'associations prestataires d'activités ou de services, doivent être considérées comme des partenaires incontournables au sein du projet. Elles sont en effet les mieux à même d'exprimer les attentes des personnes handicapées. A ce titre, il est indispensable qu'elles soient associées à l'ensemble des décisions qui seront prises tant sur les orientations à suivre que sur la nature des actions à mettre en œuvre. L'association DREAM, organisatrice dans le Morvan du raid nature handivalide, l'association La Bulle Verte, école de cirque et handicap, et l'association Braille et Culture ainsi que ses partenaires (antennes AVH et Voir Ensemble de Clermont-Ferrand, Fédération des Malades et Handicapés du Puy de Dôme, Institut Départemental des Jeunes Sourds, CREAIIH Auvergne) sont dorés et déjà mobilisées et impliquées dans le projet.

Le projet de l'association Braille et Culture

« Le Massif Central au bout des doigts », la création d'un réseau pilote de sites patrimoniaux adaptés à l'accueil des publics déficients visuels.

Objectifs

- Constituer à l'échelle du Massif Central, un réseau de quinze sites patrimoniaux adaptés à l'accueil des publics déficients visuels,
- Profiter de cette dynamique pour initier localement autour des sites adaptés la création d'une offre de séjour complète qui garantisse aux visiteurs mal et non voyants les mêmes conditions d'accueil que celles offertes aux visiteurs valides,
- Faire du Massif Central au plan national un territoire pilote en matière d'accessibilité et une destination privilégiée pour les publics handicapés visuels.

Intérêts et enjeux

Appuyée sur l'expérience acquise par l'association Braille & Culture durant plus de quinze années d'activité au service des personnes handicapées visuelles, la démarche de création du réseau pilote recouvre quatre enjeux majeurs :

- Sociale ; elle a pour cible les personnes atteintes de déficiences visuelles qui comptent encore parmi les moins reconnues et les moins prises en compte par les politiques actuelles de lutte contre les handicaps,
- Innovante ; à ce jour, en matière de mise en accessibilité, rares sont les

démarches entreprises qui fassent en amont l'objet d'une approche territoriale, Notre ambition est de faire du Massif Central le premier territoire adapté pour l'accueil de visiteurs mal et non voyants,

-Fédératrice ; les supports d'accueil et de visite initialement pensés et développés pour le public déficient visuel serviront au final à améliorer le confort de visite de tous les publics,

- Économique ; elle concerne une population qui, estimée en France à quelques trois millions de personnes, représente un marché appelé à croître du fait du vieillissement de la population.

Méthodologie

a) Critères de sélection des sites retenus

- Obligation d'une couverture homogène du Massif Central et donc d'une localisation des sites retenus sur l'ensemble des régions qui le constituent,

- Choix de privilégier des sites par ailleurs bénéficiaires d'au moins un des quatre labels patrimoniaux existant au niveau national (Écomusées et Musées de Société, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Sites Remarquables du Goût, Plus Beaux Villages de France) ou des sites localisés sur un territoire ayant fait de l'accessibilité une politique forte - cela afin d'amplifier auprès du public l'effet « vitrine » des prestations réalisées.

- Motivation affirmée des propriétaires et/ou gestionnaires des sites concernés de s'engager sur la voie de l'accessibilité,

- Présence d'une structure d'accueil permanente dont le personnel, en tant que futur animateur du dispositif, sera formé à l'accompagnement des visites des publics déficients visuels.

Les Entreprises :

Les entreprises sont des partenaires clefs de la démarche partenariale aussi bien sur l'aspect recherche et développement (exemple du partenariat mené entre le Parc naturel régional du Morvan et l'entreprise Ludéquipe sur l'équipement d'un rocher d'escalade pour non voyants) que sur la mise en accessibilité de l'offre marchande (offre d'hébergement, offre d'activités...). Des opportunités de nouvelles activités de niche existent pour favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire du Massif.

Annexes

Pistes opérationnelles à ce jour

1/ En Bourgogne

11 Parc naturel régional du Morvan

Programme d'actions prévisionnel (à partir de 2008)

- Ingénierie Massif central et Morvan pour tous

Objectifs : Initier, coordonner, accompagner et développer les actions Massif Central pour tous ; apporter de la cohérence dans les actions, les projets et de la lisibilité dans l'offre ; dimensionner le Projet Morvan pour tous dans sa globalité, et ainsi faire de l'expérience « Morvan pour tous » un laboratoire pour le Massif central.

Descriptif : Sur le volet Massif Central, les principales missions seront l'accompagnement à la conception de projets, la mise en réseau des acteurs, la capitalisation d'expérience et l'organisation de leur transfert entre territoires, la construction d'une offre Massif central pour tous.

- Acquisition de matériels adaptés :

Objectifs : répondre à la demande sociale et touristique, développer les manifestations handi valides (type DREAM), contribuer par l'exemple à développer l'accessibilité à tous dans le Morvan par la mise à disposition de ce matériel aux organisateurs de manifestations et d'opération de sensibilisation au handicap.

Descriptif : Fauteuils de randonnée, Fauteuils Tout Terrain, Handibikes, Joelettes Sanitaire adapté, plans inclinés... Organiser la promotion et la gestion de ce pool (en complément d'autres pools de matériel à venir sur le Morvan) à l'échelle du territoire Morvan.

- Mise en accessibilité du sentier de découverte de la Maison du Parc du Morvan.

Objectifs : Développer par des équipements innovants l'accès à des publics handicapés moteurs et visuels du site de l'espace Saint-Brisson. Affirmer l'exemplarité du site dans ce domaine. Expérimenter des équipements innovants.

Descriptif de l'action :

- Mise en accessibilité pour les personnes en fauteuil et les non voyants, suite à la première tranche réalisée en 2006, du sentier de découverte de l'étang Taureau et réalisation d'un parcours sportif adapté.
- Création d'un circuit de 3 kms dans l'espace Saint-Brisson accessible en autonomie complète par des non voyants (à l'aide d'un guidage sonore, dans la continuité de l'équipement de voies d'escalade pour non voyants sur le site du rocher du Chien) et par

des personnes en fauteuil : installation de bornes sonores, réfection et sécurisation de chemins, mise en place d'une signalétique appropriée.

12 La communauté de communes des portes du Morvan

Création d'une piste de descente VTT et Fauteuil Tout Terrain (FTT)

Objectifs : Elargir l'offre en activités de pleine nature adaptée, Favoriser l'organisation de manifestations handi valides, Permettre de tester du matériel, Favoriser le développement de prestations adaptées.

Descriptif de l'action : Création sur le site de la forêt domaniale de Breuil (site du rocher d'escalade adapté aux non voyants, situé à 6 kms de la Maison du Parc) de deux pistes de descente, (une d'initiation, l'autre pour confirmés) VTT adaptées à la pratique en Fauteuils Tout Terrain (Ce site a été testé en FTT lors du raid DREAM 2007) Réfection de chemins aux pistes pour faciliter l'accès aux personnes handicapées et aux secours, Mise en place d'une signalétique adaptée.

13 La Velotte

Programme d'actions prévisionnel (à partir de 2008)

- Réalisation d'aménagements de locaux : modification de la configuration des chambres existantes en chambres à 2 lits et en deux chambres à 2 lits partageant la même salle de bains, agrandissement de pièces, mise en place d'un ascenseur, circulations extérieures adaptées aux déplacements de fauteuils roulants, aménagement de nouveaux accès.

- Le projet de transformer l'établissement en centre de formation professionnel pour former le personnel aux métiers du handicap et plus largement à la prise en charge humaine, à l'animation des personnes âgées, handicapées en établissement.

14 Le musée archéologique et le site de Bibracte

L'exposition permanente va être entièrement réaménagée dès 2008. Une attention toute particulière sera portée sur l'accessibilité à tous. Voici l'essentiel des préconisations remises aux concepteurs de la nouvelle muséographie :

Adaptation des salles d'exposition : réalisation d'outils adaptés comme des maquettes et des objets manipulables, adaptation de la police (taille, caractères, contrastes...), des éclairages.

Adaptation de l'information : une signalétique homogène située à la bonne hauteur et avec la bonne taille de caractères. Des cartels et panneaux inclinés, à une bonne hauteur.

Faciliter la circulation : les trous et les dénivellements délimités par des touches podotactiles. Les estrades, source de chutes, remplacées par des bancs.

Faciliter l'accès par la réalisation d'un plan indiquant les différents services. Veiller à la bonne largeur des passages et des portes.

En dehors de ces souhaits pour la nouvelle exposition permanente, des projets selon les différents types de handicap :

Handicap visuel : mise à jour du kit "*Bibracte du bout des doigts*" en lien avec les objets choisis pour cette nouvelle exposition. Création de plans thermoformés pour le musée et le site archéologique.

Handicap moteur : réaménagement du parking : on passe d'une à trois places spécifiques. Recherche de matériel adapté tout terrain pour la découverte du site archéologique. Achat d'un monte-escalier pour atteindre le café du musée.

Handicap auditif : finir la formation en langue des signes, établir un glossaire adapté à l'offre de Bibracte et promouvoir cette offre.

Handicap mental : amélioration de l'éclairage et remise en question des textes des cartels.

Autres projets :

- une fiche d'accueil "Tourisme & Handicap" qui présentera le label ainsi que la capacité du musée à accueillir des visiteurs en situation de handicap.
- participation à la mise en place et à la promotion d'animations régionales pour les portes ouvertes nationales organisées dans le cadre du label "Tourisme et Handicap" auront lieu aux alentours du 15 mars 2009.
- participation au rallye DREAM de septembre 2009 qui passera par Bibracte.

15 Ecomusées : la clé des musées pour tous

Ce réseau regroupe les musées d'Autun, de Château-Chinon, de Bibracte, l'Ecomusée du Morvan (avec 5 de ses structures), le musée de la Résistance de Saint-Brisson, le musée Pompon de Saulieu et Zervos de Vézelay. Un principe simple : l'achat d'un billet d'entrée dans un musée du réseau donne droit à un tarif réduit dans les autres musées partenaires sur simple présentation du premier ticket. Ces musées sont en pleine réflexion vis-à-vis de ce public handicapé à besoins spécifiques. Ce travail pourrait aboutir à une phase de sensibilisation du personnel d'accueil, d'animations dans les musées, d'échanges et de formations avec les musées du Massif Central intéressés.

2/ En Auvergne

21 L'association braille et culture

Sites présélectionnés

A ce jour, vingt sites ont été retenus, répartis sur les six régions du Massif : Auvergne, Bourgogne, Languedoc - Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes. Au final, seuls 10 ou 15 sites participeront au projet.

Intervenants et partenariats pressentis

- Maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrage assurées par Braille & Culture, à la fois initiatrice et animatrice du projet, conceptrice et réalisatrice des supports d'accueil et de visites qui seront proposés,
- Collaboration établie de fait avec les propriétaires et/ou gestionnaires des sites retenus,
- Concertation élargie localement en direction des structures territoriales

partenaires de ces sites, notamment les offices de tourisme, les communautés de communes et les parcs naturels régionaux.

Prestations envisagées

- Conception et réalisation de carnets de visites en caractères agrandis et/ou en braille décrivant le cheminement retenu pour la visite du site et contenant la représentation des éléments d'intérêt jalonnant le parcours de sa découverte,
- Mise en place de dispositifs audio-guides plus spécialement destinés aux déficients visuels ne lisant pas le braille et constitués de commentaires sonores descriptifs complétés d'éléments repères relatifs aux sensations tactiles et auditives,
- Edition de documents promotionnels destinés à assurer la promotion des adaptations réalisées auprès des différents organismes, de proximité et nationaux, intervenant sur le handicap visuel,
- Formation des personnels d'accueil à l'utilisation des outils spécifiques et à l'accueil des personnes déficientes visuels,
- Sensibilisation de l'ensemble des prestataires touristiques du territoire alentour, de sorte qu'à court terme, autour de chaque site pilote, les visiteurs de passage ou en séjour puissent trouver d'autres lieux adaptés : restaurants disposant de menus en braille, ou hébergements proposant un plan en relief.

22 Le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne

Programme d'actions prévisionnel (à partir de 2009)

Suite à l'enquête de 2008 portant sur l'évaluation de l'accessibilité des activités de pleine nature sur le territoire du PNR des Volcans, le programme opérationnel présenté ci-après sera affiné.

Mise en accessibilité du domaine de Montlosier (siège social du Parc) :

- Aménagement de places de parking adaptées, réfection des cheminements d'accès, accessibilité des locaux, salles d'exposition, sanitaires.
- Création d'un sentier d'interprétation accessible à tous en autonomie sur le site de Montlosier- 500 m-
- Aménagement des sentiers d'interprétation existants sur le site pour une accessibilité par les non voyants: supports d'interprétation et signalisation adaptés et sécurisation des cheminements.

Constitution d'un pool de matériel adapté :

Acquisition de matériels adaptés : Fauteuils de randonnée, Fauteuils Tout Terrain, Handibikes, Joelettes Sanitaire, plan inclinés... Organiser la promotion et la gestion de ce pool (en complément d'autres pools de matériel à venir sur le Morvan) à l'échelle du territoire PNR Volcans

3/ En Languedoc Roussillon

31 Le Pays du Gévaudan Lozère

Programme d'actions prévisionnel (à partir de 2009)

L'élaboration du programme d'actions est encore en cours. Cette réflexion ne saurait ignorer l'accueil de personnes handicapées et plus largement de l'accessibilité du territoire et de ses activités à ce public.

En relation avec les établissements d'accueil actuels et les établissements en cours de constitution (PER Complexe Euro-méditerranéen Sport Tourisme Handicap), de nombreux projets pourront se placer dans cette dynamique d'ouverture et d'accueil des personnes handicapées. Des espaces naturels aux animations culturelles, en passant par les sports de pleine de nature... le Pays du Gévaudan-Lozère se proposera de favoriser l'accueil des personnes handicapées, et plus largement l'accueil de tous les publics, en accompagnant dans cette démarche les différents porteurs de projets du territoire.

Suite à l'élaboration du programme d'action, certaines d'entres-elles pourront entrer directement dans ce dispositif « Massif Central pour Tous ».

32 Le Pays du Cœur d'Hérault

Pistes opérationnelles

- Adaptation des lieux publics aux personnes à mobilité réduite (mairies, salle de fêtes, écoles, bureaux de votes, lieux culturels et sportifs) ; réalisation d'un diagnostic sur l'accessibilité des lieux publics sera réalisé en 2008 et donc projets d'aménagement pouvant en découler ;
- Développement des services numériques en milieu rural ;
- Mise en place d'une politique de transports en commun adaptée (Type GIHP de Montpellier) ;
- Soutien particulier aux lieux et aux manifestations accessibles à tous et favorisant les rencontres entre valides et non (ou moins) valides ;
- Actions de formation (se former à domicile, se former dans des lieux ressources à proximité de chez soi) ;
- Aménagements permettant l'accessibilité d'hébergements touristiques et aménagements permettant l'accessibilité de produits (ou d'activités) touristiques (Actions du plan « Tourisme handicap an vallée du Salagou », Grand site du Larzac méridional, Cirque de Navacelles, Grand site de Saint Guilhem le Désert

33 Le Pays Aigoual Cévennes Vidourle

Pistes opérationnelles

- Projet de construction d'un foyer d'accueil médicalisé pour adultes autistes ;
- Institut de Rééducation le Mas Cavaillac : réhabilitation du vieux Mas en centre d'hébergement touristique avec des appartements adaptés et d'aménagement des abords (activités de loisirs).
- Centre de post –cure, le Peyron : projet de création d'une nouvelle structure de type vacances, loisirs, séjour de rupture ;
- Développement des transports en véhicules adaptés ;
- Mise en place de plate forme d'information.